



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



direction
générale
de l'Aviation
civile

Secrétariat Général de l'Aviation Civile
Secrétariat Inter-Régional Ouest

DÉCISION N°04-2025/SIR-O/AS

La Secrétaire Générale de la Direction Générale de l'Aviation Civile,

- VU l'arrêté du 15 février 2024 relatif au comité central d'action sociale et aux comités locaux d'action sociale de la direction générale de l'aviation civile et de Météo France ;
- VU la note SDCRH-ASIC n° 23-005 du 19 janvier 2023 relative au renouvellement des CLAS suite aux élections professionnelles de décembre 2022 ;
- VU la décision 01-2025/SIR-O/AS du 30 janvier 2025 relative à la composition du Comité Local d'Action Social Ouest.

DECIDE

Article 1er : Sont nommés membres de la commission « Aides financières exceptionnelles » du Comité Local d'Action Sociale Ouest :

A. MEMBRES REPRESENTANT L'ADMINISTRATION :

- M. Stéphane GORIN - Chef du SIR-Ouest, vice-président du CLAS/Ouest ou son représentant
- M. Sébastien CHÊNE – Directeur interrégional ouest de Météo France ou son représentant

B. MEMBRES REPRESENTANT LE PERSONNEL :

- M. Marc GUILLEMOT (FO) – Président de la commission
- M. David PHILIPPEAUX (FO)
- M. Jean-Luc COMMERCY (GGT)

C. EXPERTS PERMANENTS DE L'ADMINISTRATION :

- Mme Béatrice CADEVILLE, assistante de service social
- Mme Nathalie FAVEREAUX, assistante de service social

Article 2 : cette décision annule et remplace la décision n°03-2024/SIR-O/AS du 18 juin 2024.

Fait à Guipavas, le 30 janvier 2025

Pour la Secrétaire Générale de l'Aviation Civile
par délégation

Le Chef du SIR OUEST



Stéphane GORIN